

# Commune de Rustenhart

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE RUSTENHART

de la séance du 4 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre du mois de septembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du 30 août 2018, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric GIUDICI, Maire.

Etaients présents :

André AMBIEHL, Gervais BELLICAM, Roxane BERNARD, Jean-François BINTZ, Philippe FERREIRA, Frédéric GIUDICI, Béatrice HASSENFRAZT, Sandra HAZEMANN, Mario HEGY, Valérie MOUROUGASSIN, Frank PETERSCHMITT, Doris SCHNEIDER.

Absents :

Marc WILDY

Absents excusés et procurations :

Vincent ANTOINE, procuration à Gervais BELLICAM  
Christian KUHN, procuration à Doris SCHNEIDER

Secrétaire de séance : Nathalie HAUSHERR, secrétaire de mairie remplaçante

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2018
2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 31 juillet 2018
3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 août 2018
4. Annulation Décisions Modificatives
5. Décision Modificative n° 1
6. Emploi administratif
7. Informations
8. Divers

Monsieur le Maire souhaite l'insertion d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, il s'agit d'une proposition de délibération pour le lotissement *L'Ecole*.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la modification de l'ordre du jour comme suit :

1. *Lotissement L'Ecole*
2. *Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2018*
3. *Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 31 juillet 2018*
4. *Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 août 2018*
5. *Annulation Décisions Modificatives*
6. *Décision Modificative n° 1*
7. *Emploi administratif*
8. *Informations*
9. *Divers*

### **1. Lotissement L'Ecole**

Monsieur le Maire propose, dans le cadre de la création du lotissement *L'Ecole* par la société SOVIA, une délibération complémentaire à celle du 3 juillet 2018, dans les termes suivants :

- Aux termes de la délibération du 3 juillet 2018, il a été décidé la création du lotissement *L'Ecole* par la société SOVIA,
- Aux termes de cette même délibération, la commune de Rustenhart a décidé de se porter co-lotisseur à cette opération, et de convenir de toute convention relative aux engagements et responsabilités relativement à cette fonction de co-lotisseur,
- A ce titre, il a été décidé de vendre, en une ou plusieurs fois, une surface d'environ 3ha 43a 12ca à distraire des parcelles cadastrées Section n° 26 n° 112 et n° 172/15,
- A la suite de cette décision, en sa qualité de co-lotisseur, la commune de Rustenhart a convenu d'acquérir de la société SOVIA une surface d'environ 3a 56 ca à distraire de la parcelle cadastrée Section n° 26 n° 261/11, moyennant le prix de vente de VINGT MILLE SIX CENT QUARANTE HUIT EUROS (20 648,00 €), payables par compensation, à due concurrence, avec le prix de vente des parcelles appartenant à la commune de Rustenhart au profit de la société SOVIA,
- Cette acquisition s'inscrit dans le cadre des conventions définies dans la délibération du 3 juillet 2018, et représente un élément inhérent à la constitution du lotissement,
- Il résulte en effet que, la commune de Rustenhart agissant en sa qualité de co-lotisseur, les opérations de vente et d'acquisition susvisées représentent une seule et même opération comme étant la suite indissociable de la délibération du 3 juillet 2018,
- L'objet de la présente délibération est donc de nature à préciser les modalités d'acquisition des parcelles susvisées dans le cadre des conventions autorisée par la délibération du 3 juillet 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** la régularisation des actes d'acquisition, dans le cadre de la délibération du 3 juillet 2018, nécessaires à la constitution du lotissement, et **CONFIRME** la régularisation des actes intervenus en date du 21 août 2018 ;
- **CHARGE** l'Office Notarial d'Ensisheim de la rédaction de l'acte de mutation ;
- **CONFIRME** l'autorisation du Maire à signer tout acte d'acquisition et document utile à la mise en œuvre de la délibération du 3 juillet 2018, en ce compris les opérations d'acquisition selon les modalités visées ci-dessus.

## **2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2018**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Roxane BERNARD, Béatrice HASSENFRTZ, Sandra HAZEMANN) ,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2018.

## **3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 31 juillet 2018**

Le quorum n'ayant pas été atteint, la séance n'avait pu avoir lieu.

## **4. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 août 2018**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Roxane BERNARD, Sandra HAZEMANN),

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 août 2018.

## **5. Annulation Décisions Modificatives**

Monsieur le Maire rappelle que des décisions modificatives ont été approuvées par le conseil municipal lors de ses séances des 10 et 24 juillet 2018.

Or, par courrier du 22 août 2018, Monsieur le Préfet du Haut-Rhin a informé Monsieur le Maire que les décisions modificatives votées « *ne respectent pas le principe de l'équilibre budgétaire –article L. 1612-4 du CGCT- ni les recommandations de la chambre régionale des comptes* ». Cet équilibre doit être respecté en raison de l'inscription de la commune de Rustenhart au réseau d'alerte.

Par conséquent, les décisions modificatives sont annulées.

Monsieur le Maire précise que le remboursement de l'emprunt à la Communauté de communes Pays Rhin Brisach n'y était pas pris en compte. Monsieur Philippe FERREIRA demande si cela avait omis par la chambre régionale des comptes lors de l'élaboration du budget.

Monsieur le Maire ajoute également qu'une annexe détaillée des subventions communales versées aux associations doit être jointe au budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ANNULE** l'ensemble des décisions modificatives prises par le conseil municipal, lors de ses séances des 10 et 24 juillet 2018.

## **6. Décision Modificative n° 1**

Monsieur le Maire détaille les propositions de subventions communales 2018 aux associations.

Monsieur André AMBIEHL souhaite que le terme « *association* » trouve sa réelle signification et ne soit pas utilisé à la place de « *section* » et que les critères d'attribution soient revus, comme l'adresse du siège de l'association.

Il préconise que toute association qui sollicite une subvention communale présente un minimum de justificatifs pour prouver son fonctionnement : une inscription au registre des associations, un bilan financier annuel, un compte-rendu d'assemblée générale annuelle et, prochainement obligatoire, un numéro de SIRET.

Monsieur Jean-François BINTZ le rejoint sur ces propositions.

Monsieur le Maire propose une unique subvention au Cercle Sportif et Culturel de Rustenhart.

Monsieur le Maire précise que ce point pourra être discuté lors de la réunion de la commission des finances qui aura lieu mardi 11 septembre 2018.

Monsieur Jean-François BINTZ s'étonne que le conseil municipal ait à prendre des décisions importantes, et qui demanderaient réflexion, quant aux finances communales, alors que la commission des finances ne se réunisse qu'après le vote demandé pour ce point.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas été présent ni au conseil municipal de juillet ni à celui de début août.

Pour permettre à la collectivité de faire face à toutes les dépenses, Monsieur le Maire soumet les propositions suivantes :

### **Dépenses de fonctionnement**

<b>CHAPITRE</b>	<b>Budget Primitif 2018</b>	<b>Décision Modificative</b>	<b>BP + DM</b>
011 - Charges à caractère général	135 500	12 800	148 300
012 - Charges de personnel, frais assimilés	242 000		242 000
65 - Autres charges de gestion courante	56 500	19 190	75 690
66 - Charges financières	25 000		25 000
67 - Charges exceptionnelles		4 000	4 000
014 - Atténuation de produits	40 447		40 447
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200		1 200
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>500 647</b>	<b>35 990</b>	<b>536 637</b>

## Détail des lignes budgétaires abondées

Chapitre	Numéro de compte		
011	60223 - Fournitures des ateliers municipaux		600
	60228 - Autres fournitures consommables		600
	60622 - Carburants		600
	615221 - Entretien, réparation bâtiments publics		1 000
	6232 - Fêtes et cérémonies		10 000
	Total chapitre		12 800
65	6558 - Autres contributions obligatoires		11 660
	6754 - Subvention de fonctionnement associations, personnes privées		7 530
	Ecole : participation sortie pédagogique printemps 2018	2 080	
	Association Aching subvention exceptionnelle	300	
	Amicale des Sapeurs-Pompiers	200	
	Association des Donneurs de Sang	200	
	Association de Pêche	200	
	Chorale	200	
	UNC - AFN	200	
	Association Hardt Team	200	
	Club Photo	200	
	Aper	200	
	Cercle Sportif	3 000	
	Dis moi comment	200	
	Cercle Sportif	350	
	Total chapitre		19 190
67	673 - Titres annulés sur l'exercice antérieur		4 000
	Total chapitre		4 000

Monsieur le Maire ajoute que la participation de la commune au loyer du Presbytère de Heiteren d'un montant de 2 088 € a été inscrit au chapitre 65.

## Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	Budget Primitif 2018	Décision Modificative	BP + DM
70 - Produits services, domaine et ventes diverses	11 400		11 400
73 - Impôts et taxes	355 864		355 864
74 - Dotations et participations	52 330		52 330
75 - Autres produits de gestion courante	25 604		25 604
77 - Produits exceptionnels	351		351
002 – Excédent de fonctionnement reporté	263 243		263 243
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>708 792</b>	<b>0</b>	<b>708 792</b>

Monsieur le Maire informe que l'équilibre est présenté en sur-équilibre du fait de l'excédent reporté.

**Dépenses d'investissement**

CHAPITRE	Budget Primitif 2018	Décision Modificative	BP + DM
16 - Emprunts et dettes assimilés	59 200		59 200
20 - Immobilisations incorporelles		2 400	2 400
21 - Immobilisations corporelles	31 264	27 750	59 014
23 - Immobilisations en cours		735 000	735 000
041 - Opérations patrimoniales	500		500
001 - Solde d'exécution négatif reporté	11 859		11 859
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>102 823</b>	<b>765 150</b>	<b>867 973</b>

## Détail des lignes budgétaires abondées

Chapitre	Numéro de compte	
20	2051 - Concessions et droits similaires	2 400
	Total chapitre	2 400
21	2111- Indemnité d'éviction agriculteurs lot.l'Ecole	2 776
	21534 - Réseaux d'électrification	22 974
	2183 - Matériel de bureau et informatique	1 500
	2184 - Mobilier	500
	Total chapitre	27 750
23	238 - Avances et acomptes versés sur Cde d'immos corporelles	735 000
	Total chapitre	735 000

**Recettes d'investissement**

CHAPITRE	Budget Primitif 2018	Décision Modificative	BP + DM
10 - Dotations, fonds divers et réserves	46 122		46 122
13 - Subventions d'investissement	396 490		396 490
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 200		1 200
041 - Opérations patrimoniales	500		500
024		504 959	504 959
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>444 312</b>	<b>504 959</b>	<b>949 271</b>

Monsieur le Maire précise que le montant inscrit au chapitre 024 correspond à la vente de la première tranche du lotissement l'Ecole (Pas de compte budgétaire dédié, uniquement prévisions au 024).

Madame Béatrice HASSENFRAZ et Monsieur Jean-François BINTZ ne participent pas au vote en invoquant qu'il n'est pas approprié que la réunion de la commission des finances se tienne à une date postérieure au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix POUR (dont 2 procurations), 1 voix CONTRE (André AMBIEHL), 3 ABSTENTIONS (Roxane BERNARD, Sandra HAZEMANN, Frank PETERSCHMITT),

➤ **AUTORISE** la Décision Modificative n° 1.

## **7. Emploi administratif**

En vue du recrutement d'un adjoint administratif pour exercer les fonctions de secrétaire chargée de l'accueil téléphonique et du public et, entre autres, le suivi des dossiers d'urbanisme et d'état civil, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil pour le *recrutement temporaire d'un agent contractuel sur un emploi non permanent en raison d'un accroissement temporaire d'activité* d'une durée de 3 mois, à raison de 27 heures hebdomadaires de travail dans les conditions précisées ci-après.

Un nouveau créneau d'accueil du public sera proposé le mercredi de 16 heures à 18 heures.

Monsieur Jean-François BINTZ s'étonne, une fois de plus, que cette proposition n'ait pas été discutée, en amont, en commission des finances.

Madame Roxane BERNARD demande si le budget de fonctionnement permet cette embauche et s'il est judicieux, en l'état actuel des finances communales, d'employer deux secrétaires. Elle propose que la répartition de la charge de travail se fasse éventuellement entre adjoints.

Madame Sandra HAZEMANN préconise le contrat de trois mois et que la pérennisation du poste soit décidée après discussion en commission des finances.

Monsieur le Maire confirme que les crédits sont disponibles et qu'il sera proposé une période de trois mois renouvelable.

Monsieur Mario HEGY rappelle qu'une deuxième personne est indispensable au secrétariat pour assurer le service public pendant les périodes d'absences de la secrétaire en place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix POUR, 1 CONTRE (Roxane BERNARD),

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 1° de l'article 3 ;
- Vu le budget de la collectivité territoriale ;
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs ;

Considérant que la collectivité territoriale peut être confrontée à un besoin de personnel temporaire ;

Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe à raison d'une durée hebdomadaire de 27 heures (soit 27/35<sup>èmes</sup>) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

### **Décide**

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 06/09/2018, un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 27 heures (soit 27/35<sup>èmes</sup>), pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : Le poste sera rémunéré par référence à un échelon du grade précité.

Article 3 : L'autorité territoriale est autorisée à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à un besoin de personnel temporaire.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.

## **8. Informations**

### *7.1 Plan particulier d'intervention (PPI) du centre nucléaire de production d'électricité de Fessenheim (CNPE)*

Monsieur le Maire a été destinataire du projet de PPI pour avis avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Un exemplaire du projet a également été déposé en mairie à destination du public qui peut le consulter depuis le 31 août et jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre et émettre des remarques dans le registre prévu à cet effet.

### *7.2 Urbanisme*

Monsieur le Maire fait état des dossiers d'urbanisme enregistrés en mairie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.



Certificats d'urbanisme

Nom	Prénom	Ville	Adresse du bien	Parcelle
REISACHER-DECKERT Me	Chantal	SELESTAT	18 rue de Hirtzfelden	S 26 - P0213 - 0215
REISACHER-DECKERT Me	Chantal	SELESTAT	Rue de Hirtzfelden	S 26
REISACHER-DECKERT Me	Chantal	SELESTAT	Rue de Hirtzfelden	S 26
PIN Me	Fabrice	SOULTZ	Rue Principale	S 2 - P 96- 82
HASSLER Me	Frédéric	WITTELSHEIM	15 A rue des Bleuets	S 19 - P 310/141
KNITTEL Me	Benoît	COLMAR	9 rue des Primevères	S 04 - P 46/01
LITZENBURGER Me	Daniel	GUEBWILLER	5 rue de Dessenheim	S 5 - P 154/2
CAVAIGNAC Me	Dominique	MONTBAZENS	7 rue des Lilas	S 03 - P 80/51
DE CIAN Sabine	Sabine	MULHOUSE	16 rue Principale	S 4 - P 23/24
SCP COLLINET - SCHMITT		RIEDISHEIM	8 rue Principale	S 4 - P 67/19 - 100/20
GLATZ - ME	Sandrine	RIQUEWIHR	2 rue Principale	S 4 - P 16a
CAUCHETIEZ - ME	Isaline	KINGERSHEIM	14 rue des Muguets	S 3 - P 0122/0006

Déclarations préalables

Nom - Prénom	Adresse	Adresse des travaux
Cabinet VERGES	6 rue de la Roselière 68118 HIRTZBACH	4 impasse du général Léger Entz
SCHNEIDER Charlotte	2 rue des Lilas 68740 RUSTENHART	2 rue des Lilas
SCHNEIDER Franck	25 rue des Primevères 68740 RUSTENHART	25 rue des Primevères
UMBHAUER Loïc	9 impasse des Eglantines 68740 RUSTENHART	9 impasse des Eglantines
PIERRE Mickaël / GODEL Mylène	15 Reinfelderhof 68740 RUSTENHART	15 Reinfelderhof
ISMAZA Jean-Noël	17 rue de Hirtzfelden 68740 RUSTENHART	17 rue de Hirtzfelden
KNUCHEL Xavier	4 rue des Coquelicots 68740 RUSTENHART	4 rue des Coquelicots
HOAREAU Raymond	16 rue de Dessenheim 68740 RUSTENHART	16 rue de Dessenheim
ADOR ET MULLER	80 rue de la Cavalerie 68000 COLMAR	2 rue Principale
GERRER Grégory	12a rue du 6 Février 68740 RUSTENHART	12a rue du 6 Février

Permis de construire

Nom - Prénom	Adresse	Adresse des travaux
KNUCHEL Xavier	4 rue des Coquelicots 68740 RUSTENHART	4 rue des Coquelicots
UMBHAUER Loïc	9 Impasse des Eglantines 68740 RUSTENHART	9 Impasse des Eglantines
BURG Thierry	1 rue Valentin 68740 BLODELSHEIM	rue du 6 février
DRIESBACH Michael	11 Reinfelderhof 68740 RUSTENHART	11 Reinfelderhof

Déclaration d'intention d'aliéner

Vendeurs			Adresse du bien / parcelle	
Nom	Prénoms	Adresse	Adresse	parcelle
KUHN	Marie-Thérèse	5 rue Jean Meyer 67600 SELESTAT	18 rue de Hirtzfelden	S 26 - P a/44 d/44
GUTHMANN	Marie-Thérèse	5 rue Jean Meyer 67600 SELESTAT	Rue de Hirtzfelden	S 26 - P 268/45 - 265/44
BRUNNER	Armand	9 rue des Primevères 68740 RUSTENHART	1a rue de la chapelle - 9 place de l'Eglise	S 04 - P 46/01 - 90/01
LO PRETI	Alexandre	15a rue des Bleuets 68740 RUSTENHART	15a rue des Bleuets	S 19 - P 310/141
LACH	Pascal	71 rue Principale 68127 OBERHERGHEIM	5 rue de Dessenheim	S 5 - P 154/2
HOFFMEYER / DEMOUCHE	Paul / Marie-Louise	1 rue des Molènes 68490 BANTZENHEIM	16 rue Principale	S 4 - P 24 - 23
MINIOTTI / MACALUSO	Anthony / Laure	14 rue des Muguets 68740 RUSTENHART	14 rue des Muguets	S 3 - P 122/0006 - 126/0005 - 128/0005 - 130/0006
EDMOND	Philippe	67 ter, avenue Georges Clemenceau 06220 VALLAURIS	8 rue Principale	S4 - P 67/19 - 100/20
KRUST	Sylvain	5 rue de l'Eglise 68740 RUSTENHART	Rue du 6 Février	S 26 - P 111 - 261/111
SOVIA		10 Place du Capitaine Dreyfus 68000 COLMAR	Rue du 6 Février	S 26 - P 112 - 172/15
RUSTENHART		2 rue de l'Eglise 68740 RUSTENHART	Rue du 6 Février	S 26 - P 112 - 113 - 172 /15
SOVIA		10 Place du Capitaine Dreyfus 68000 COLMAR	Rue du 6 Février	S 26 - P 111 - 261/111
DAULL / TRIPATHI			2 rue Principale	S 4 - P 16a
KRUST / BERNET	Sylvain / Christiane	5 rue de l'Eglise 68740 RUSTENHART	Rue du 6 Février	S 26 - P 287/111 - 289/111 - 291/111

**9. Divers***Tour de table*

Monsieur Frank PETERSCHMITT rappelle à Monsieur le Maire que le conseil municipal doit délibérer suite à la réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse.

Monsieur Philippe FERREIRA propose qu'un exercice d'alerte incendie soit effectué dans les locaux du périscolaire. Madame Doris SCHNEIDER en fera part à la responsable de la structure.

Madame Doris SCHNEIDER rappelle la soirée au profit du TELETHON qui aura lieu le vendredi 7 septembre 2018 et lance un appel pour l'aide à la préparation et au rangement de la manifestation. Au sujet du TELETHON, Monsieur Philippe FERREIRA explique la gestion financière de l'événement par l'Association des Parents d'Elèves de Rustenhart.

Monsieur Philippe FERREIRA souhaite connaître le nombre d'inscrits à la Journée citoyenne du 15 septembre prochain et quels seront les chantiers. Monsieur le Maire énonce quelques chantiers et précise que l'organisation reste à faire.

\* \* \* \* \*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.**

**Tableau des signatures pour approbation du Procès-Verbal des délibérations  
du Conseil Municipal de Rustenhart – Séance du 4 septembre 2018**

**ORDRE DU JOUR**

1. Lotissement l'Ecole
2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2018
3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 31 juillet 2018
4. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 août 2018
5. Annulation Décisions Modificatives
6. Décision Modificative n° 1
7. Emploi administratif
8. Informations
9. Divers

<b>Nom-Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
GIUDICI Frédéric	Maire		
SCHNEIDER Doris	Première adjointe		
BELLICAM Gervais	Deuxième adjoint		
MOUROUGASSIN Valérie	Troisième adjointe		
AMBIEHL André	Conseiller		
ANTOINE Vincent	Conseiller	absent excusé	Gervais BELLICAM
BERNARD Roxane	Conseillère		
BINTZ Jean-François	Conseiller		
FERREIRA Philippe	Conseiller		
HASSENFRAZT Béatrice	Conseillère		
HAZEMANN Sandra	Conseillère		
HEGY Mario	Conseiller		
KUHN Christian	Conseiller	absent excusé	Doris SCHNEIDER
PETERSCHMITT Frank	Conseiller		
WILDY Marc	Conseiller	absent	